

**Charte d'engagement pédagogique dans le Coursus Master en Ingénierie (CMI)
accrédité par le Réseau FIGURE et intitulé :
«EEA : Electronique, Energie électrique, Automatique»
Année : L1**

Préambule

Le Coursus de Master en Ingénierie (CMI) est une formation universitaire en cinq ans qui prépare aux métiers de l'ingénieur. Ce Coursus exigeant est construit sur la base d'un renforcement d'une Licence et d'un Master. Cette formation est adossée à une structure de recherche qui accueille l'étudiant dès le début de la Licence. Cette formation, fortement orientée vers l'innovation, conduit à la maîtrise d'une spécialité dans son contexte socio-économique et au développement d'aptitudes personnelles. Des activités de mise en situation réalisées sous la forme de projets et de stages occupent une part importante de la formation. Elles sont adaptées à chacun des niveaux du Coursus et se déroulent en lien étroit avec la structure de recherche et les entreprises partenaires. L'ensemble de ces activités exigent un engagement fort de l'étudiant.

La réussite du Coursus par l'étudiant conduit à l'obtention du label national CMI délivré par le Réseau d'Universités FIGURE (<http://reseau-figure.fr/>) reconnu par l'Etat dans le cadre du Programme Investissement d'Avenir « Initiatives D'Excellence en Formations Innovantes » (IDEFI).

Dispositions particulières du Coursus de Master en Ingénierie

Le Coursus est une Licence et un Master renforcés par un ensemble d'activités. Il est ainsi construit sur la base de l'ensemble des Unités d'Enseignement des diplômes de Licence et Master qui constituent le support du Coursus auquel s'ajoutent des Unités d'Enseignement spécifiques CMI. Ces informations sont fournies dans l'Annexe 1 de cette charte.

La progression d'un étudiant dans le Coursus repose sur un règlement des examens et des modalités de contrôle des connaissances spécifiques décrits dans l'Annexe 2 de cette charte. Ces éléments s'ajoutent aux exigences liées à l'obtention des diplômes sur lesquels le Coursus est adossé. Chaque année, la poursuite d'étude au sein du Coursus est conditionnée par le respect des exigences spécifiques au label CMI évaluées par le jury CMI. La non-validation d'une année CMI n'empêche pas la possibilité de valider l'année constitutive du diplôme national auquel le parcours CMI est adossé.

L'obtention du label national CMI par un étudiant nécessite la validation de l'ensemble des dispositions particulières du Coursus et l'obtention des diplômes de Licence (ou équivalent) et Master.

En cas d'éventuelles difficultés pouvant survenir pendant son Coursus et nuire à sa réussite, l'étudiant s'engage à en informer le responsable du Coursus. L'étudiant qui souhaite abandonner le Coursus en restant inscrit dans le diplôme national, devra notifier sa décision par écrit au responsable du Coursus.

L'étudiant reconnaît avoir été informé des dispositions particulières décrites ci-dessus, complétées par les deux annexes jointes, relatives au Coursus de Master en Ingénierie. En outre, l'étudiant s'engage à suivre cette formation en « étudiant responsable », par son assiduité et son implication dans le travail universitaire, en entreprise ainsi que dans la vie de la formation.

Des informations personnelles, détenues par votre Université, seront transmises au réseau Figure pour le suivi et l'établissement de la labellisation de votre cursus. Elles feront l'objet d'un traitement informatique et seront destinées à l'administration du réseau. En application des articles 32, 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à : ***cmi-figure@univ-poitiers.fr***

Fait à, le

L'étudiant Nom : Prénom :

Signature :

ANNEXE 1

Le tableau ci-dessous présente les UE du diplôme et les UE spécifiques au CMI. Il précise les heures présentielles (HP) et de travail personnel (Heures Non Présentielles HNP) ainsi que la répartition de l'ensemble des UE dans les 4 composantes de la formation CMI :

Socle Scientifique (SS), Spécialité (SPE), Compléments Scientifiques (CS),
Ouverture Sociétale, Economique et Culturelle (OSEC)

			ECTS <i>si option</i>	ECTS	HP	HNP	ECTS SS	ECTS SPE	ECTS CS	ECTS OSEC
L1	S1	EPSAM1AM	MATHÉMATIQUES	6	60	60	6			
L1	S1		PHYSIQUE/CHIMIE	6	60	60	6			
L1	S1	EPNAP1A1	Physique							
L1	S1	EPNAC1A2	Chimie							
L1	S1	EPEEA1CM	INFORMATIQUE ET OUTILS MATHÉMATIQUES	6	60	80	6			
L1	S1	EPTRI1A1	Informatique							
L1	S1	EPTRI1A2	Informatique (TP en autonomie)							
L1	S1	EPFAO1A1	Outils mathématiques continues							
L1	S1	EPTRD1DM	DEVENIR ÉTUDIANT	3	28	28				3
L1	S1	EPEEA11	UE à choix (2/6)	6	60	60			6	
L1	S1	EPMII1CM	SCIENCES DU NUMÉRIQUE	3						
L1	S1	EPPCP1CM	LUMIÈRE ET COULEUR	3						
L1	S1	EPSAK1CM	SCIENCES APPLIQUÉES	3						
L1	S1	EPSVB1C1	BIOLOGIE DE LA CELLULE	3						
L1	S1	EPSVB1D1	BIOMOLECULES	3						
L1	S1	EPSTT1CM	DÉFIS DES GÉOSCIENCES ET ENJEUX SOCIÉTAUX	3						
L1	S1	EPTRL1AMM	ANGLAIS	3	9	50				3
L1	S1		Visite labo	0	0	8				
L1	S2	EPMKM2AM	MATHÉMATIQUES	6	60	60	6			
L1	S2	EPEAE2BM	ÉLECTRICITÉ	6	63	63	6			
L1	S2	EPMKK2CM	MÉCANIQUE	6	63	63			6	
L1	S2	EPEAK2DM	ÉNERGIE	6	61	61		6		
L1	S2	EPEEA2EM	TRAITEMENT NUMÉRIQUE DE L'INFORMATION	3	35	35		3		
L1	S2	EPSAL2A1M	ANGLAIS	3	20	30				3
L1	S2		Projet tuteuré : recherche technologique	5	1	90		5		

ANNEXE 2

Modalités de poursuite en CMI

- Validation de l'année du cursus classique

- ✓ L'année diplômante doit être validée pour valider l'année CMI.

- Validation annuelle des blocs CMI

- ✓ Les blocs sont des regroupements des UE diplômantes et des UE spécifiques CMI (cf. annexe 1). Une moyenne supérieure ou égale à 10 doit être obtenue dans chacun des blocs suivants
 - Bloc 1 : UE Socle Scientifique :
 - Bloc 2 : UE Spécialité et UE Compléments Scientifiques :
 - Bloc 3 : UE OSEC
- compensation intra-blocs possible ; pas de compensation inter-blocs.
- ✓ Les stages sont validés séparément (note ≥ 10) et n'entrent pas dans les compensations.
- ✓ Une note minimale de 8 doit être obtenue à chaque UE (à l'appréciation du jury).

Si l'année classique a été validée et que la moyenne de 10 à un bloc n'est pas obtenue, passage en 2^e session des matières (ou UE) **du 1^{er} ou 2^e semestre** où la note est inférieure à 10. Les nouvelles notes obtenues ne sont prises en compte que pour la validation du CMI, l'année classique ayant été validée.

Le passage d'une UE en 2 session peut également avoir lieu si la note minimale de 8 à cette UE n'a pas été atteinte dans un bloc où la moyenne est supérieure ou égale à 10. (à l'appréciation du jury).